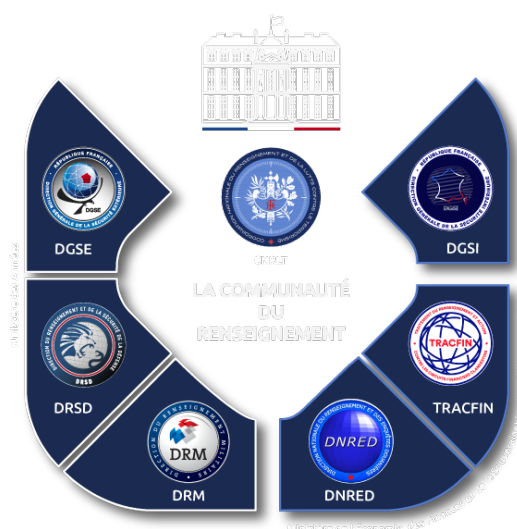


Avons-nous besoin d'une éthique du renseignement ?

PRESENTATION

L'essai présent s'intéresse au paradoxe entre la nécessité pour un État de droit de posséder des services de renseignement afin d'assurer sa stabilité et sa sécurité, et les moyens utilisés par ces services pour collecter de l'information. Des moyens qui pour la plupart, violent les libertés fondant la légitimité de ces mêmes États. L'angle d'approche choisi, est celui d'étudier les solutions trouvées par les États de droit pour s'assurer que l'éthique guide les actions des services de renseignement. L'objectif ici est de montrer que le développement du pouvoir législatif est aujourd'hui le meilleur moyen de réguler une profession qui se déploie par nature « hors du cadre ».



La communauté du renseignement en France

CONTENU DE L'ESSAI

Tout d'abord, nous démontrerons que malgré le caractère non-éthique de certaines pratiques des services de renseignement, leur existence reste impérative en démocratie. Les États ont à la fois besoin de préserver leur sécurité, mais aussi le devoir de protéger leurs citoyens des menaces potentielles.

Ceci nous permettra d'exposer ensuite les solutions trouvées par ces États pour réguler les pratiques de collecte de l'information. Car des dérives ont été commises dans le passé et sont toujours à craindre. L'outil législatif étant le plus utilisé pour répondre à ce problème.

Enfin, nous proposons d'envisager l'impact des actions des services de renseignement sous un autre angle : puisqu'ils posent des problèmes éthiques et politiques, ils nourrissent le débat public et permettent aux citoyens de s'interroger sur leur manière de vivre-ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de référence

- JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, Presses Universitaires de France, Paris, 2023.
- COUSSERAN J.C. ; HAYEZ P., *Nouvelles leçons sur le renseignement*, Éditions Odile Jacob, Clamecy, 2023.
- JEANGENE VILMER J.B. ; CHARON P.(dir.), *Les mondes du renseignement : approches, acteurs, enjeux*, Presses Universitaires de France, Paris, 2024.
- HOBBS T., *Léviathan, Ou matière forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Gallimard, Collection Folio essai, Paris, 17^{ème} siècle.

Textes officiels

- LOI n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement dite « loi renseignement ».
- Stratégie Nationale du Renseignement, Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, Janvier 2025.
- Rapport d'activité 2021-2022, [Politique et dispositif déontologie du ministère des armées](#)
- Conseil de l'Europe, [Manuel d'Éducation à la Citoyenneté Numérique](#)

Article de presse

- Le Monde, [Ce que les « révélations Snowden » ont changé depuis 2013](#), 13 septembre 2019.

Page web

- Interpol, [AwaranessCampaigns](#)

INTRODUCTION

9h59 et 10h58 un 11 septembre 2001. L'effroi généré par l'effondrement des tours jumelles à New York, fait basculer le monde et plus étroitement le monde des services de renseignement, dans un nouveau paradigme. Saisis par l'urgence d'empêcher le surattentat, le besoin de justice d'arrêter les auteurs et la volonté de porter à l'adversaire un coup cuisant et proportionnel à l'ampleur des dégâts perpétrés, l'administration George W. Bush alors en poste, décide de faire entrer l'Amérique dans ce qu'elle intitulera « la guerre contre le terrorisme »¹. Les révélations concernant le recours à la torture par les agences de renseignement vont susciter de vives controverses dans le débat public. Elles initient également une forte croissance dans la publication d'ouvrages s'interrogeant sur la nature et la légitimité des actions menées par ces services. Ces « *enhanced interrogation techniques* »², justifiées à l'époque par des figures américaines du droit tel que le procureur général assistant John Yoo, nourrissent encore aujourd'hui l'imaginaire des citoyens quand sont évoqués les services de renseignement. Comme si le renseignement n'était et ne serait jamais qu'un monde opaque et peuplé de malotrus, parce que l'homme politique ne saurait « gouverner innocemment »³.

Le renseignement peut se définir comme un produit validé issu d'un processus cyclique, qui consiste à « rechercher, collecter et analyser des informations relatives aux intérêts fondamentaux de la Nation, afin de les défendre ou de les promouvoir face à des menaces et à des risques susceptibles de les affecter »⁴. Il apporte autonomie de décision au chef de l'État et pleine conscience des enjeux à anticiper. Ce produit validé, ne s'obtient qu'au moyen de *techniques de recueil de renseignement*, qui sont les solutions technologiques, techniques et humaines pour obtenir des informations capitalisées et valorisées par les analystes des services. L'éthique quant à elle, est en philosophie une discipline à laquelle s'astreint un individu, pour trouver des repères moraux qui guideront son comportement et ses actions. Elle nécessite de s'interroger au quotidien sur les notions de bien et de mal, de légal et de légitime, et est à distinguer de la déontologie qui liste un ensemble de règles et de devoirs propres à une profession.

Or, le paradoxe des services de renseignement réside en ce qu'ils conditionnent le maintien de la stabilité des États de droit, en employant des moyens qui violent les libertés

¹ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, Presses Universitaires de France, Paris, 2023.

² Ibid.

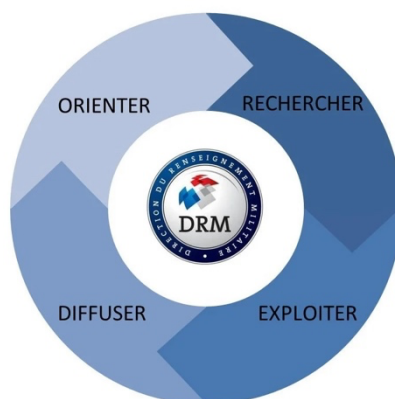
³ SARTRE J.P., *Les mains sales*, Pièce en sept tableaux, Gallimard, Collection Blanche, Paris, 1948.

⁴ COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES TECHNIQUES DE RENSEIGNEMENT, *Lexique, définition « renseignement »*.

fondamentales de ces États. Dès lors, comment justifier que des institutions d'un régime démocratique touchent à la vie privée des individus censés être protégés par ce même État ? N'y a-t-il pas un moyen de renseigner sans se compromettre, d'anticiper sans entraver ?

Dans quelle mesure la recherche d'une éthique dans le recours aux techniques de recueil de renseignement permet-elle de faire coexister un monde para-social à l'État de droit ?

Le premier mouvement portera sur la légitimité d'existence des services de renseignement au sein de l'État de droit. Dans un second temps, nous verrons que la recherche d'une éthique dans les pratiques des services de renseignement se traduit par des solutions législatives structurant ces institutions. Enfin, nous clôturerons la réflexion par exposer les raisons qui font de l'éthique du renseignement un moyen de renforcer l'investissement de l'espace public par les citoyens au sein de l'État de droit.



Le renseignement, un processus cyclique

I/ Quelle légitimité d'existence pour les services de renseignement au sein d'un État de droit ?

a. Espion : un métier ancestral.

Renseigner le Prince fait partie des activités les plus courantes et anciennes depuis que nous faisons société. Mentionné dans de multiples ouvrages de philosophie politique tels que le Léviathan de Thomas Hobbes ou De l'esprit des lois de Montesquieu, la figure de l'espion fait partie intégrante de tout système politique, s'il veut se maintenir en place malgré les aléas de l'Histoire. En 1959, le président Eisenhower dit en ce sens lors de la pose de la première pierre du bâtiment de la CIA à Langley, que le renseignement est « une chose dégoûtante mais nécessaire »⁵.

La question n'est donc plus tellement *faut-il des espions ?* telle que la pose Montesquieu dans un chapitre de son œuvre mais que faire du constat de leur existence *de tout temps*.

b. Le défi de réguler un monde para-social.

La particularité du monde du renseignement, est qu'il est composé d'agents sociaux faisant un pas de côté pour analyser cette société. Il se comporte donc comme un microcosme qui se développe en marge de la société, pour mieux la protéger, ou y apporter des changements de trajectoires, selon les décisions de ceux qui la régissent. Ainsi le rôle du renseignement militaire fourni à l'Ukraine par certains pays de l'Union Européenne dans le cadre de la Coalition des Volontaires joue-il un rôle crucial depuis le début de la guerre pour éviter que le pays ne tombe aux mains des Russes.

A cette façon particulière de se construire à la marge, se heurtent deux défis : comment réguler un monde qui par nature se positionne « en dehors » des règles structurant notre société ? Et ce monde que nous qualifions de para-social⁶, comment peut-il conserver des liens solides avec la société qu'il prétend prévenir des menaces qui la guettent ?

⁵ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

⁶ Nous utilisons ici le préfixe *para*, au sens étymologique grec du terme, c'est-à-dire ce qui se situe « à côté de ».

c. Le devoir de renseigner est un devoir de protéger.

Si la figure de l'espion apparaît de prime abord comme celle d'un être dont le mensonge est une seconde peau et qui possède autant d'identités que de légendes⁷, l'espionnage ne se résume pas à l'assouvissement de vulgaires pulsions scopiques⁸. D'ailleurs l'espionnage, dans le monde du renseignement, ne désigne en réalité qu'une infime partie des activités de renseignement, puisque l'on entend par là les opérations clandestines. C'est-à-dire les opérations réalisées sous couverture et dont il n'est pas question pour les États d'assumer la responsabilité. Espionnage et renseignement sont à distinguer, car la deuxième activité est légalement encadrée et se subdivise en de multiples tâches au caractère bien souvent lambda, comme de l'étude de comptabilité, de la mise en forme de bases de données, ou encore la rédaction de notes de synthèse.

Demeurant loin des représentations rocambolesques que l'on peut avoir, les activités de renseignement s'inscrivent surtout dans un devoir de préserver la société d'atteintes préjudiciables à son équilibre. Si « savoir c'est pouvoir » comme l'écrit Thomas Hobbes⁹, alors posséder des informations qui indiquent que des vies seront mises en danger ou des institutions destabilisées, c'est avoir la possibilité d'empêcher que ces dangers ne surviennent. Savoir, c'est pouvoir entraver. Savoir, c'est choisir de protéger plutôt que de laisser faire. En ce sens, renseigner relève d'un devoir éthique de protéger les citoyens qui remplissent chaque jour leurs devoirs civiques envers leur État¹⁰. La recherche du savoir comme moyen de se préserver soit-même du danger, se reflète ainsi dans la devise de la Central Intelligence Agency (C.I.A.) inscrite sur son fronton : « vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres ».

Ainsi, l'existence de tels services est nécessaire. Cependant, comment maintenir leurs actions dans la sphère de l'humainement et du dignement acceptable ?

⁷ La *légende* dans le lexique du renseignement, désigne l'identité fictive adoptée par un agent pour une mission.

⁸ Nous employons ici l'expression « pulsions scopiques » comme un synonyme de voyeurisme.

⁹ HOBBS T., *Léviathan, Ou matière forme et puissance de l'État chrétien et civil*, Gallimard, Collection Folio essai, Paris.

¹⁰ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

II/ La recherche d'une éthique dans les pratiques des services de renseignement : une quête structurant ces institutions, entre solutions législatives et compromis d'efficacité.

- a. Dérives commises sous les États de droit : les années 2000 comme point de départ d'un questionnement sur l'éthique des pratiques des services secrets.

Le regain d'intérêt pour associer aux activités de renseignement une éthique à suivre est arrivé avec le rendu public dans les années 2000 des dérives de la C.I.A dans la « guerre contre le terrorisme » déclarée par le président W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001. La justification officielle du recours à des méthodes jugées immorales comme la torture ou l'interception massive de communications a provoqué d'âpres duels entre républicains et démocrates au congrès, et opéré une fracture entre les citoyens et l'État recourant à l'outil renseignement¹¹. La basse réputation de ces services cohabitait alors avec l'urgente nécessité de continuer de renseigner pour protéger des hommes et femmes qui avaient déjà perdu beaucoup de leurs proches. Chercher à renseigner selon des principes éthiques est apparu comme une piste pour assoir un compromis entre efficacité et légitimité¹². Ainsi, le nouveau prisme du monde du renseignement est progressivement devenu « tous les moyens sont bons mais tous les coups ne sont pas permis »¹³. Car sinon, comment distinguer le citoyen du terroriste ?

- b. Encadrer le renseignement par le droit : la solution législative à cette quête d'éthique.

La solution trouvée par les démocraties occidentales pour encadrer ce monde para-social mais pour autant nécessaire à leur survie a été le développement d'un cadre législatif solide¹⁴. Comme dans le cas des révélations des déboires de la C.I.A au début du millénaire, ce fut un choc retentissant, celui des attentats de Paris en 2015, qui a été l'élément déclencheur d'une profonde réforme des services – la DCRI¹⁵ devenant la DGSI¹⁶ – et l'élaboration d'un cadre légal définissant précisément ce que pouvait faire et ne pas faire les services de renseignement. Ainsi, la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement délimite clairement le périmètre d'action des services français, répondant aux exigences de développement d'une éthique du renseignement pour allier respect des droits fondamentaux

¹¹ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

¹² Ibid.

¹³ JOXE P., « *Un peuple informé en vaut deux* », in *Après-demain*.

¹⁴ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

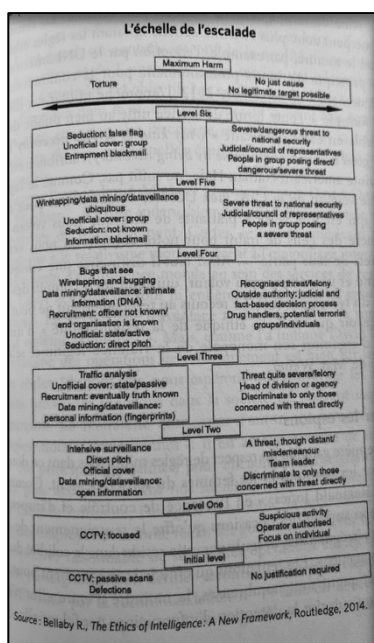
¹⁵ Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

¹⁶ Direction Générale de la Sécurité Intérieure.

à efficacité de protection de l'État. Inscrire les services de renseignement dans une démarche éthique lorsqu'ils interceptent des communications, interrogent une source ou encore lorsqu'ils stockent des données relatives à la vie privée de citoyens, s'est traduit par l'adoption de cette loi, mais aussi la mise sur pied de la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement, et la nomination d'un Coordonnateur National du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme. En somme, la consolidation d'un pouvoir législatif à même de contrebalancer de possibles dérives d'un pouvoir exécutif tenté d'utiliser ces services d'une façon irrecevable en démocratie. L'élaboration de ce cadre législatif n'est pas à confondre avec l'éthique du renseignement, elle la conséquence de l'inclusion de l'éthique dans le quotidien des services de renseignement¹⁷.

- c. La recherche d'éthique au quotidien, un marqueur de distinction entre régime démocratique et autocratique.

Une des motivations qui a relancé les travaux sur l'éthique du renseignement a été de faire de cette quête d'éthique un moyen de distinguer les régimes démocratiques des régimes autocratiques. Renseigner oui, mais pas à n'importe quel prix¹⁸. Certains auteurs comme R. Bellaby ont proposé de classer les techniques de recueil de renseignement selon une « échelle de l'escalade » allant du plus moral au plus immoral¹⁹ afin de disposer de repères concrets pour s'orienter :



¹⁷ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ BELLABY R., *The Ethics of Intelligence: A New Framework*, Routledge, 2014.

D'autres comme Jean-Baptiste Jeangène Vilmer considère que l'étude du contexte est l'élément clef qui au quotidien permettra à l'agent en poste de déterminer la pertinence et le caractère moral d'une action, et donc sa soutenabilité devant ses chefs. Ainsi, poser des micros au domicile d'une personne dont un faisceau d'indices concordent vers une préparation d'attaque imminente relève davantage d'un devoir moral de protection de la vie d'autrui que d'atteinte à la vie privée. Un mal est commis, certes, puisque poser des micros chez quelqu'un viole sa vie privée, mais il s'agit d'un moindre mal comparé aux conséquences des actions futures de cette personne. L'éthique du monde du renseignement ne relève donc pas de la théorie kantienne, inapplicable ici, puisque le philosophe considère que tout mal, qu'il soit moindre ou nécessaire, doit être évité. Le renseignement, dans ses activités, nécessite d'adopter une vision graduelle du mal, et non radicale. Jean Baptiste Jeangène Vilmer apporte d'ailleurs une précision importante²⁰ : dans ce domaine professionnel, il est convenu de parler d'éthique plutôt que de déontologie. Chaque direction du renseignement en France²¹, possède une déontologie professionnelle similaire à celle que l'on peut retrouver en entreprise : cordialité dans les rapports humains, honnêteté envers sa hiérarchie, en somme, une liste de comportements à adopter pour que le fonctionnement reste harmonieux. Suivre une éthique, c'est en revanche mener une réflexion morale quotidienne sur ses actions, ses moyens et ses buts, c'est se demander si l'action est légitime, réalisable compte tenu des potentiels dommages, si elle ne nous abaisserait pas au niveau de ceux qui sont combattus. Les services doivent donc pouvoir compter sur la force morale de leurs propres agents²².

Vivre dans un État de droit ne protège pas mécaniquement des dérives puisque certaines ont été commises dans les années 2000. Mais il nous fait nous interroger sur la façon de les éviter sans diminuer l'efficacité de nos services. Les solutions trouvées à cette quête d'éthique sont majoritairement législatives, et dépendent du caractère moral de chaque agent. Cette recherche de la juste mesure est propre à la quête de l'éthique selon celle définie par Aristote : c'est-à-dire, trouver le juste milieu²³.

²⁰ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

²¹ Rapport d'activité 2021-2022, Politique et dispositif déontologie du ministère des armées.

²² JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

²³ ARISTOTE., *Éthique à Nicomaque*.

III/ Comment l'éthique du renseignement renforce l'investissement de l'espace public au sein de l'État de droit.

- a. Les problématiques éthiques posées par le renseignement comme miroir des problématiques sociétales et politiques de l'État de droit.

Des révélations fracassantes comme celles faites par Edward Snowden en 2013²⁴ concernant la captation massive de données par les États-Unis et le Royaume-Uni ont suscité d'importants débats et craintes autour de la protection des données, du respect de la vie privée, et de ce qu'un État est en droit ou non de faire – quand bien-même serait-ce au nom de la protection de son territoire. Cette affaire a remis sur le devant de la scène l'urgence de trouver des solutions de régulation des nouvelles technologies et d'Internet, malgré leur rapide développement. Cette problématique de gestion de ces données personnelles est venue toucher une sphère très privée et éminemment éthique : l'éducation des enfants aux écrans. Des organismes comme Interpol produisent désormais des campagnes de sensibilisation aux risques sur Internet et dispensent des conseils pour s'en protéger²⁵. Au niveau international, de grandes institutions comme le Conseil de l'Europe proposent un Manuel d'Éducation à la Citoyenneté Numérique²⁶, contenant des propositions d'activités de prévention à faire en petits groupes en classe à destination des enseignants. Ainsi, la révélation de grandes affaires des services de renseignement sont des moments de « crise »²⁷ éthique, où des problèmes touchant au vivre-ensemble sont mis sur la table et dont la résolution est prise à bras le corps.

- b. Paradoxalement, toucher aux libertés fondamentales c'est les faire exister au sein de l'espace public.

Il est naturel de penser que lorsque des dérives sont commises par les services, le peuple en crise de confiance envers l'État qui les dirige s'éloigne de la vie politique. Pourtant une affaire comme celle du Rainbow Warrior en 1985 a montré toute l'importance de la liberté de la presse comme contre-pouvoir, puisque c'est un article publié dans journal Le Monde par Edwy Plenel²⁸, qui a révélé les liens entre le gouvernement français alors en poste, la DGSE

²⁴ Le Monde, [Ce que les « révélations Snowden » ont changé depuis 2013](#).

²⁵ Interpol, [Awareness Campaigns](#).

²⁶ Conseil de l'Europe, [Manuel d'Éducation à la Citoyenneté Numérique](#).

²⁷ Le mot crise est ici employé au sens grec ancien du verbe *krinein* : un moment de basculement, de choix.

²⁸ Konbini, [Cela fait 40 ans que le Rainbow Warrior a coulé](#)

et le sabotage du navire. Ceci a montré une chose : le pouvoir exécutif en démocratie, ne dispose pas du droit de tout faire. Le regard des citoyens sur l'action de l'État et la façon dont il utilise ses services de renseignement est empreint d'une réflexion éthique, et il est un moment de questionnement sur la nature du régime politique et ses prérogatives.

- c. Apport de l'inclusion de l'éthique dans le domaine renseignement : incubateur de nos réflexions sur le mieux vivre-ensemble.

Ainsi, inclure une dimension éthique dans le domaine renseignement peut faire de ce monde para-social, un lieu d'incubation de notre manière de penser le vivre ensemble. Et c'est là un des apports majeurs de l'éthique dans cette sphère si particulière, qui reste néanmoins une sphère professionnelle et donc légiférée et codifiée. Concrètement, lorsqu'un chef se demande si telle opération serait moralement recevable pour l'opinion publique si elle était découverte²⁹, si cela vaut la peine de demander un mandat pour effectuer telle collecte de données personnelles, il se questionne sur ce qu'un régime démocratique permet ou non, et donc sur sa nature et ses conditions de possibilité de maintien dans le temps. Il se questionne également sur les impacts possibles sur la vie privée de la personne visée par la collecte d'informations, et donc sur la nature et le destin humain. Le renseignement doit résister à toute politisation car il sert les gouvernements de tout bord, mais les questions éthiques qu'il pose à la société, l'invite à s'interroger sur le type d'État dans lequel ses agents vivent, et la manière dont ils souhaitent être administrés.

²⁹ JEANGENE VILMER J.B., *Pour une éthique du renseignement*, op.cit.

CONCLUSION

Par conséquent, même si le renseignement paraît être à première vue un domaine aux multiples vices, il est en réalité une compétence régaliennne incontournable dans la protection des citoyens et le maintien de la sécurité des États. Il est à distinguer des opérations clandestines, et est un domaine professionnel régulé par l'appareil législatif. Le retentissement d'affaires de surveillance de masse et de recours à la torture par les services secrets aux États-Unis a soulevé d'importantes questions éthiques en ce qui concerne la gestion de ces services, et a ranimé le débat public autour de la légitimité des actions ordonnées dans un État de droit. En France, les solutions trouvées pour réguler ce domaine et inclure une réflexion éthique dans ses actions ont été majoritairement législatives et ont conduit à la création de nouveaux organes de contrôles et de postes de hauts fonctionnaires. La littérature sur l'éthique dans le renseignement s'est également étendue³⁰, et des auteurs comme Jean-Baptiste Jeangène Vilmer ont insistés sur l'importance du maintien des qualités morales des agents de ces services, comme barrière aux possibles dérives. Enfin, malgré le caractère agitateur de la révélation des affaires touchant le renseignement, la levée de voile sur ce monde est bien souvent l'occasion de relancer le débat public sur des thèmes politiques et éthiques qui structurent notre vision du vivre-ensemble. Faisant du renseignement non pas un « objet politique » mais un générateur de questionnements politiques.

³⁰ Ibid.